ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/GBR/116
IP/N/1/GBR/P/18

12 février 2021

(21-1197) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2000 SUR LES BREVETS

Membre présentant la notification	**ROYAUME-UNI**

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2000 sur les brevets
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [ ] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0902_00_e.pdf
Situation de la notification	[ ] Première notification [X] Modification ou révision du texte juridique notifié [ ] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/P/1
Brève description du texte juridique notifié Ce règlement modifie la Loi de 1977 sur les brevets afin de prévoir la mise en œuvre des articles premier à 11 de la Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (la "Directive") et de l'article 27 2) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) annexé à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (Cm. 2556 à 2559, 2561 à 2569, 2571 à 2574).	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	28 juillet 2000 https://www.legislation.gov.uk/uksi/2000/2037/introduction/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	5 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2000/2037/note/made
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

[*] Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.